

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 04 juin 2020

Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

L'an deux mil vingt, le quatre du mois de juin, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil du Pôle de Proximité, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, Maire.

Etaient présents :

BILLET Anne, CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, DUPLESSIS Sophie, FRANKE Véronique, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LEBIGOT Elodie, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, POREE Thierry, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

Néant.

Secrétaire de séance : GUERARD Roland.

Le quorum est atteint.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Ordre du jour transmis :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2020
2. Compte-rendu des décisions prises par le maire sur délégation du conseil municipal
3. Création des commissions municipales permanentes et désignation de leurs membres
4. Règlement intérieur du conseil municipal : modification n°1
5. Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS
6. Election des conseillers municipaux appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS
7. Affaires et questions diverses

-
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises par le maire sur délégation du conseil municipal

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et aux délibérations N°2014-15 et N°2014-30 du conseil municipal en date du 29 mars 2014 et du 29 avril 2014 :

Cimetière municipal : délivrance d'une concession de 50 ans pour 500 euros le 25 mars 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des principales dépenses d'investissement effectuées depuis le conseil municipal du 12 février 2020 :

Type d'opération	Libellé de l'opération <i>Fournisseur</i>	Date	Montant TTC en euros
Investissement dépense	Maîtrise d'œuvre salle culturelle <i>(Atelier d'Architectes de la Touques)</i>	27/02/2020	1 339,91
Investissement dépense	Travaux salle culturelle Plâtrerie isolation <i>(MARC SA)</i>	27/02/2020	4 775, 70

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 04 juin 2020

Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

Investissement dépense	Travaux salle culturelle Menuiseries extérieures (AMC FOLLIOT)	27/02/2020	8 553,26
Investissement dépense	Travaux salle culturelle Chauffage ventilation (Froid 14)	Le 03/03/2020	10 185,04
Investissement dépense	Travaux salle culturelle Maçonnerie (Nicolas FLEURY)	Le 03/03/2020	15 528,17
Investissement dépense	Travaux salle culturelle Maçonnerie (TP LARONCHE)	Le 03/03/2020	13 680,00
Investissement dépense	Maîtrise d'œuvre salle culturelle Serrurerie métallerie (Didier LE COGUIC)	Le 09/03/2020	8 386,02
Investissement dépense	Isolation classe maternelle (Emmanuel VERDIERE)	Le 09/03/2020	1 785,60
Investissement dépense	Maîtrise d'œuvre salle polyvalente associative (Atelier d'Architectes de la Touques)	Le 09/03/2020	1 318,68
Investissement dépense	Travaux salle culturelle Menuiseries extérieures (AMC FOLLIOT)	Le 24/03/2020	13 983,53
Investissement dépense	Maîtrise d'œuvre salle culturelle (Atelier d'Architectes de la Touques)	Le 24/03/2020	1 674,89
Investissement dépense	Maîtrise d'œuvre salle polyvalente associative (Atelier d'Architectes de la Touques)	Le 24/03/2020	1 318,68
Investissement dépense	Travaux salle culturelle Plâtrerie isolation (MARC SA)	Le 24/03/2020	18 869,39
Investissement dépense	Travaux salle culturelle Menuiseries intérieures (Emmanuel VERDIERE)	Le 24/03/2020	8 100,00 4 672,80
Investissement dépense	Travaux de voirie Etesneville (COLAS IDFN)	Le 06/04/2020	4 738,14
Investissement dépense	Travaux salle culturelle Plâtrerie isolation (MARC SA)	Le 10/04/2020	15 073,19

L'assemblée prend acte.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 04 juin 2020
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

3. Création des commissions municipales permanentes et désignation de leurs membres

M. le Maire rappelle que les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil et ont un rôle exclusivement consultatif.

Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Il est précisé aux conseillers municipaux que le maire, pour chaque commission, est président de droit.

M. le Maire propose ainsi au conseil municipal la constitution de 9 commissions, permettant à chaque conseiller municipal de s'impliquer et de participer à l'élaboration des projets menés tout au long du mandat :

- **Finances- Développement économique**
- **Travaux-Voirie et réseaux-Fleurissement**
- **Marché municipal-Cimetière-Cérémonies**
- **Urbanisme-PLUi**
- **Sport-Jeunesse**
- **Scolaire-Social-Logement-Santé**
- **Culture- Communication-Patrimoine**
- **Environnement-Propreté-Qualité de vie**
- **Subventions**

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (art. L 2121-21 du CGCT).

A l'unanimité, l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

La liste définitive des candidats pour chaque commission est arrêtée comme suit :

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 04 juin 2020

Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

Domaine	Elu référent et candidats
Finances Développement économique	Daniel DENIS Marie-Joëlle LECLERC François MARDOC Rémy TRAVERS Roland GUERARD Stéphane LE BARON
Travaux Voirie et réseaux Fleurissement	Roland GUERARD Ludovic LARONCHE Marie-Joëlle LECLERC Sophie MOREL François MARDOC Yves PLANQUE Elodie LEBIGOT
Marché municipal Cimetière Cérémonies	Marie-Joëlle LECLERC Ludovic LARONCHE Sophie MOREL Isabelle MABIRE Stéphane LE BARON
Urbanisme PLUi	François MARDOC Ludovic LARONCHE Sophie MOREL Roland GUERARD Stéphane LE BARON
Sport Jeunesse	François MARDOC Ludovic LARONCHE Véronique FRANKE Yves PLANQUE Anne BILLET
Scolaire Social Logement Santé	Isabelle MABIRE Marie-Joëlle LECLERC Elodie LEBIGOT Véronique FRANKE Anne BILLET Ludovic CABART Thierry POREE Rémy TRAVERS
Culture Communication Patrimoine	Stéphane LE BARON Véronique FRANKE François MARDOC Marie-Joëlle LECLERC Jean-François DUBOST Sophie DUPLESSIS
Environnement Propreté Qualité de vie	Stéphane LE BARON Jean-François DUBOST Isabelle MABIRE Charlotte COSTARD Anne-Laure PAPON Yves PLANQUE Roland GUERARD
Subventions	Daniel DENIS Ludovic CABART Isabelle MABIRE Jean-François DUBOST Thierry POREE Rémy TRAVERS

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 04 juin 2020
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place de 9 commissions municipales telles que présentées ci-dessus ;
- DESIGNNE les conseillers municipaux figurant au tableau comme membres.

4. Règlement intérieur du conseil municipal : modification n°1

Par délibération en date du 08 avril 2017, le conseil municipal a adopté son règlement intérieur. Suite à la création de nouvelles commissions municipales (et sous réserve du vote positif de l'assemblée sur le point 3), il est nécessaire de modifier les articles 19 et 20 de ce règlement (chapitre V : « commissions municipales»). Le document ci-annexé fait apparaître la modification à apporter (pages 7 et 8).

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE cette modification du règlement intérieur du conseil.

5. Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Ce nombre doit être pair, ni supérieur à 16 ni inférieur à 8. En effet, une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire parmi les personnes qui participent à des actions de développement social menées dans la commune.

Sous l'ancienne mandature, le nombre de membres du conseil d'administration (hors présidence) était de douze. Monsieur le Maire propose de maintenir cet effectif.

L'assemblée, à l'unanimité :

- FIXE à douze le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal (point 6) et l'autre moitié par le maire.

6. Election des conseillers municipaux appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, M. le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est élue par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

La maire est président de droit du CCAS et ne peut figurer sur une liste.

Sous réserve de l'approbation du conseil municipal au point 5, il convient d'élire les 6 conseillers membres du CCAS.

Une liste est candidate :

- Véronique FRANKE
- Thierry POREE
- Isabelle MABIRE

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 04 juin 2020

Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

- Ludovic CABART
- Sophie MOREL
- Rémy TRAVERS

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

La liste candidate obtient 19 voix ; elle est élue.